



Direction des Eaux

Affaire suivie par

Mathieu DUPONT, Directeur de
Projets Risques Littoraux
Tél. : 05 46 37 75 68
secretariat.eau@agglo-larochelle.fr

Chère Madame, cher Monsieur,

Depuis mai 2021, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle a mis en œuvre un fonds d'aides vous permettant de bénéficier d'un **diagnostic gratuit de votre habitation face au risque de submersion marine**.

Ce programme d'accompagnement est à destination des propriétaires, locataires et professionnels situés à proximité du Marais de Lauzières, en zone submersible, sur les communes de Nieul-sur-Mer et de L'Houmeau.

Ce programme, d'un montant de 1.5M€, a pour but de financer en totalité la réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité de votre bien et de vous accompagner dans la mise en place de travaux éventuels permettant de réduire votre exposition au risque de submersion marine.

Depuis le lancement de cette opération le 17 mai 2021, le bureau d'études de l'Union des Marais de la Charente-Maritime (UNIMA) situé à Périgny :

- **réalise des diagnostics 100% gratuits et confidentiels**. Ils sont réalisés sur rendez-vous par deux professionnels, sont confidentiels et durent environ deux heures. À la suite de ce diagnostic, un rapport vous est remis qui vous propose des mesures de protections individuelles permettant de diminuer votre vulnérabilité face au risque de submersion marine (batardeaux, clapets anti-retour, rehaussement de prises électriques...),
- **vous aide à obtenir les aides financières** auxquelles vous auriez droit si vous décidiez d'entreprendre des travaux.

Aujourd'hui, plus de 80 bâtiments situés à Nieul-sur-Mer et L'Houmeau ont été diagnostiqués et plus d'une dizaine de propriétaires ont fait confiance à l'Agglomération pour être accompagnés dans une démarche de travaux.

Afin de répondre à vos éventuelles interrogations ou en savoir plus sur cette démarche, nous vous invitons à vous rendre sur le site Internet diagnostics-papi.agglo-larochelle.fr ou à prendre rendez-vous auprès de l'UNIMA au 05 46 34 12 25.

Nous vous prions d'agréer, chère Madame, cher Monsieur, nos sincères salutations

Marc MAIGNÉ
Maire de Nieul-sur-Mer

Jean-Luc ALGAY
Maire de L'Houmeau

Jean-François FOUNTAINE
Président de la Communauté
d'Agglomération
Maire de la Rochelle